Pour toute correspondance et demande de renseignements :
groom.e@wanadoo.fr http://www.groom-e.com

LORIENT

GRANDE BRADERIE DE LORIENT

Les 8, 9 et 10 Février 2019

PARC DES EXPOSITIONS Rue Rouget de l'Isle 56600 LANESTER

Ouverture au public : Vendredi, samedi et dimanche de 10h à 19h

Installation : le jeudi 7 à partir de 9 h jusqu'à 18 h

Parapluies de marché et micros interdits

Démontage : le dimanche 10 à partir de 19 h 00

Publicité : Très gros plan de communication : - Journaux en régional, départemental et local. – Radio dans l'Ouest - Communiqués de presse – site Internet (FACEBOOK)

1. ***au kiosque d'entrée vous obtiendrez après le solde totale de votre facture, un laisser passé pour apposer sur votre pare-brise (seul =autorisation d'accès au parc) Avant installation***
2. ***les stands seront matérialisés au sol.***
3. ***un gardiennage fonctionnera les nuits du jeudi, vendredi et samedi à partir de 20 h le soir jusqu'à 8 h le matin.***
4. ***le solde de votre facture doit être règle avant l'installation.***

Aucun chèque ne sera accepté 15 jours avant et les jours de la manifestation.
Paiement obligatoire en carte bancaire ou espèces.

Pour toute correspondance et demande de renseignements :
GROOM.E BP 200 53 56892 SAINT-AVE
Tel : 02.97.53.30.00 mail : groom.e@wanadoo.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

INFO 2019 : Important, micros DEFINITIVEMENT interdits.

Tarif STANDS nus

Descriptif du stand	Prix HT	PRIX TTC	Quantité	TOTAL
9 m² avec angle	330 € ht	395 € ttc		……€
18 m² avec 2 angles	500 € ht Zone rouge 666 € ht Zone verte	600 € ttc Zone rouge 800 € ttc Zone verte		……€
27 m² avec 3 angles	833 € ht	1000 € ttc		
36 m² avec 4 angles	1000 € ht	1200 € ttc		……€
Electricité et frais d'inscription	41,66 € ht	50 € ttc		……€
TOTAL				……€

En option

CLOISONS	Prix HT	PRIX TTC	TOTAL
Montage de cloisons de séparation	85 €	102 €	……

TABLES	Prix HT	PRIX TTC	Quantité	TOTAL
Nombre de tables (2m x 0.7m) unité Une caution de 50 € par table sera exigée et restituée en fin de manifestation.	4 €	4,8 €	……	……

TOTAL

STAND +	TABLES +	CLOISONS =	TOTAL HT	TOTAL TTC
……	……	……	……	……

GRANDE BRADERIE PARC EXPO 8-9 ET 10 FEVRIER 2019 LORIENT

GROOM – BP 20053- 56892 SAINT-AVE
tél : 02,97,53,30,00 Fax : 02,97,53,39,47
groom.e@wanadoo.fr

Par la présente demande, l'exposant,

Nom _____ **Prénom** _____

Adresse complète: _____

E-mail important: _____ **Tél** : _____

Produit : _____ **Détail (si il y a) :** _____

Siret : _____ **Assurance :** _____

Pièces à joindre obligatoirement au dossier : Assurance, extrait K-BIS. Chèque minimum de 50% du montant global encaissé le 1 janvier 2019.

Sous réserve d'admission, s'engage à :

- Ne pas inscrire sous son propre nom d'autres commerçants, à ne pas sous-louer son emplacement à qui que ce soit, pour quelque motif que ce soit, à ne pas avoir sur son stand de fournisseurs sous peine d'exclusion immédiate.
  En cas d'exclusion, l'organisateur pourra exiger le paiement immédiat de la facture totale et en aucun cas ne remboursera les arrhes versées
- Être parfaitement en règle vis-à-vis de son inscription au registre du commerce,
- Respecter le règlement particulier propre à la FOIRE AUX AFFAIRES de LORIENT organisée par GROOM.E dont lui à été remis un exemplaire,
- Retourner le dossier de demande de participation dûment complété et signé,
- **Verser** : 1 acompte de 50% du montant lors de sa demande de participation,
  le solde à réception de la notification officielle d'admission
- **Produire un stand conforme aux normes de sécurité selon articles figurant dans le règlement de sécurité contre l'incendie applicable aux établissements de type T recevant du public. il s'engage en outre à observer les mesures de sécurité mentionnées dans le cahier des charges de la manifestation selon articles T21 et T31 de l'arrêté du 18 novembre 1987. Celui-ci lui sera adresse en même temps que la notification de l'emplacement.**
  Si produit alimentaire, veuillez respecter les règles relatives à l'hygiène, notamment concernant la protection des denrées et la conservation de celles-ci, lorsque des conditions de températures sont imposées. Enfin, il faut absolument que les prix soient lisibles pour les visiteurs y compris pour les démonstrateurs

Ne présenter que les produits signifiés et acceptés par l'organisation,
- Ne pas utiliser de structures dépassant 3.5m de haut, ni parapluie, parasol ainsi que des micros.
- Respecter les règlements administratifs et de police.
- Sauf dans les cas prévus où le comité se prononce souverainement, toutes contestations pouvant s'élever entre les exposants, visiteurs et tiers, et le comité seront soumises aux tribunaux de VANNES, seuls compétents.

Fait à ……, le ……

CACHET SIGNATURE

A faire précéder de la mention manuscrite

« lu et approuvé »

FOIRE AUX AFFAIRES / REGLEMENT GENERAL

1 : But
a) La vente au public y est autorisée pendant les heures d'ouverture.

2 : Admission
a) La demande d'admission à l'exposition se fait uniquement au moyen de la demande de réservation dûment remplie et signée.
b) Le comité d'organisation se prononce librement et souverainement sur l'admission de chaque candidat. Il n'est pas tenu de motiver ses décisions.

3 : Stands
a) La
Chaq
la bo
b) Le
branc
c) La
d) Le
e) Le
d'Org
f)La
g) Le

4 : A
a) Re
l'expl
expo
La ré
b) Le
l'expo
c) Ne
- Ince
- Dég
- Tra
empl
prenc

5. Pa
a) L'
locati
cas d
Le co
Le re

6 : R

a) Le
salon
mani
l'auto

7 : D

a) Po
affair
b) To
c) Pe
verse
adéq
état a
manif
Publi
d) La
occup
d'ouv
De pl
manif
e) Le
leurs
quelc
f) Tou
seror
g) To
entra
h) Da
du pr
préal
g) L'e
i) L'ex
j) L'ex

Ce p
être

En raison d'organisation, le plan est susceptible d'être modifié